

Carrière de la SAS ETS BOCAHUT GLAGEON

(Enquête publique du 16 mai au 15 juin 2017)

Remarques de l'association Environnement Sambre Avesnois

Nous souhaitons attirer votre attention sur

1) La figure 33 (DDEAE p 207)

La carte piézométrique -état futur- indique une bande de schistes et grès au Nord et au Nord-Est de la carrière. Comment expliquer alors que les habitants de la cité Bel Air et des résidences Bois le Vent et Calloy aient leurs propriétés sises sur de la pierre bleue, le calcaire qui est exploité par l'entreprise ? Faut-il y voir un problème de crédibilité ?

2) Les tirs (DDEAE p 497)

« Si l'implantation des capteurs sismiques sera adaptée en fonction de l'évolution de la zone d'extraction », qu'envisage l'exploitant quand il travaillera à proximité des habitations et des structures d'accueil et s'il y a récrimination des riverains ? Un point zéro est-il envisagé avant l'exploitation ? Des jauges Owen et des appareils de mesure seront-ils implantés ?

3) Trafic généré par l'activité (DDEAE p 512 – 513)

Si « L'activité de la carrière en situation future sera identique à la situation actuelle, avec une production annuelle de 600 000 t de granulats/an dont 100 000 qui sont expédiées par voie ferrée », il est dommage qu' « aucune évolution de trafic (ne soit) attendue en situation future. » L'entreprise ne pourrait-elle pas, là aussi, chercher à améliorer son image en jouant davantage la carte du rail et en profitant de l'opportunité offerte par le futur canal Seine-Nord et en valorisant, mieux qu'un hypothétique tourisme, la réouverture de la Sambre demandée par certains ?

4) Le rieux des Hameaux dans l'exploitation actuelle de la carrière

Des préconisations ont été émises par les autorités à la fin des années 80 pour qu'il soit remis à l'air libre. Près de trente ans plus tard, qu'en est-il ? Quel crédit apporter alors aux intentions alléguées par le carrier pour l'extension de son exploitation ?

5) Zone humide Z 2 a

Est-elle alimentée par des écoulements venant du bois de Trélon ou est-elle la conséquence de sa situation sur une zone imperméable ?

6) Etude d'impact faune flore

La clémence de cet hiver 2016-2017 a de fortes chances de se constater ultérieurement. Elle a occasionné une avancée de la période de reproduction des amphibiens. Ne serait-il pas envisageable d'exclure les terrassements aux abords des mares, permanentes ou temporaires, dès février et jusqu'en juillet ? Une modification de programmation des autres travaux mentionnés dans cette étude semble aussi souhaitable. Nous ne pouvons qu'être favorables à un pâturage extensif mais, en ce qui concerne particulièrement l'aménagement écologique et paysager des merlons, recourir aux seuls moutons, moins destructeurs de la strate arbustive, ne serait-il pas préférable à l'utilisation conjointe de caprins et ovins comme mentionné ?

7) Le distributeur public d'eau ne pourrait-il pas se préoccuper davantage de l'incidence probable des pompages de rabattement pour préserver au mieux l'avenir de cette ressource pour ce secteur géographique ?

Nous estimons que le carrier, qui n'ignore pas le lourd passif de l'exploitation qu'il a reprise, ne se montre pas ici à la hauteur de ce qu'il a su mettre en place à Haut Lieu et que son projet ne tient pas suffisamment compte de la nécessité urgente de préserver les habitants, le territoire et les biens publics. Nous ne pouvons que nous prononcer défavorablement sur ce nouveau projet.

Pour Environnement Sambre Avesnois,

Jean Bernard Szczepanski